

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq septembre à 20h30 à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

### Etaient présents :

. DURAND Jean-Bernard

Mme GRANIER Valérie, BONNEL Line, BOSSA Bérange

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

### Absents excusés :

Mme BOBIN Annie donne procuration à Monsieur FALIP Jean-Luc

M. CASTAGNE Pierre donne procuration à Monsieur BONNEL-LOUBET Jean-Pierre

MM. CHIFFRE Jérôme, CALVET Yvan

Nombre de membres :	15	Présents :	10
En exercice :	14	Votants :	12

*Date de convocation : 14 septembre 2017*  
*Secrétaire de séance : Valérie GRANIER*

*date d'affichage : 18 septembre 2017*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

### **1- Travaux de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre: – Avenant n°2 au marché GROUPEMENT LE MARCORY (variante) (DCM 2017/64)**

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 19 juin 2017, un avenant au marché avec le groupement LE MARCORY (variante) pour la réalisation des travaux de de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre a été signé pour un montant de 32 997.94 € HT soit 39 597.53 € TTC, amenant le montant du marché à 547 995.73 € HT soit 657 594.87 € TTC.

Considérant que de nouveaux travaux supplémentaires doivent être réalisés (terrassement complémentaire, remblaiement en grave ciment de l'ancien béal en pierres mis à jour lors des travaux, tranchées règlementaires pour réseaux d'eaux pluviales découvert lors du terrassement et tuyaux PVC pour reprise de ces réseaux, réalisation d'un garde-corps galvanisé pour protection de l'avancée terrasse créée sur la parcelle contigüe AB 658), il convient de signer un deuxième avenant au marché pour un montant de 29 508.78 € HT soit 35 410.54 € TTC. Le nouveau montant du marché serait donc 577 504.51 € HT soit 693 005.41 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'avenant n°2 au marché GROUPEMENT LE MARCORY (variante)
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté par le Maître d'œuvre

Monsieur DURAND rend compte de l'**avancée des travaux « mise en sécurité Berges du Casselouvre** : un retard est constaté dans la livraison des pavés. Pour limiter le décalage de la date de fin de chantier, les enrobés seront réalisés avant la pose des pavés.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce chantier et la valeur ajoutée apportée à la place du Quai. Il remercie l'accompagnement de Monsieur DURAND et le sérieux des entreprises.

## **2- Travaux assainissement – secteur Roche – Le Soulié** (DCM 2017/65)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 14 octobre 2016, l'avant-projet relatif aux travaux d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées – secteurs du Château La Roche et du Soulié avait été présenté et approuvé. Le montant total du projet est estimé par le cabinet maître d'œuvre à 500 000 € HT.

Comme autorisé, ce projet a été déposé en demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat au titre de la DETR 2017. Ce dernier n'a pas pu retenir ce projet au titre de l'exercice 2017. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de déposer à nouveau ce projet en demande de subvention au titre de la DETR 2018 afin d'obtenir le maximum d'aide autorisé, condition importante pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'Etat (dans le cadre de la DETR 2018), pour un soutien financier de cette opération et de signer tout document nécessaire à la bonne constitution du dossier.

## **3 - Divers**

### **Budget assainissement - télésurveillance des ouvrages d'assainissement** (DCM 2017/66)

Monsieur DURAND présente le projet de mise en place de la télésurveillance des ouvrages d'assainissement. Ce projet est estimé à 60.000€ HT honoraires compris.

Monsieur DURAND explique qu'il est possible d'obtenir une aide financière du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de cette télésurveillance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau, et de signer tout document nécessaire à la bonne constitution du dossier.

### **Restauration du Monument aux morts** (DCM 2017/67)

Monsieur le Maire explique que le monument aux morts de la commune de Saint Gervais sur Mare érigé sur la place du Quai aux lendemains de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale s'est dégradé au fil du temps. Du fait de son importance historique et institutionnelle, il convient de le restaurer. Ces travaux sont estimés à 40.000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault pour obtenir une subvention la plus haute possible pour rénover et repositionner le monument aux morts sur la place centrale du village.

Monsieur CLEMENTE demande à réfléchir sur le coût d'un nouveau monument par rapport à une restauration.

**Garderie municipale** : Madame GRANIER rappelle que l'école est revenue à la semaine de 4 jours ; pour autant la garderie qui avait été mise en place à l'occasion du passage aux 4,5 jours en 2014 est maintenue avec un accueil gratuit à partir de 8h.

Par ailleurs, Madame GRANIER informe de l'initiative de l'association Grandir Ensemble qui proposera, à l'essai, un accueil payant à partir de 6h45 à compter du 2 octobre. La municipalité s'associe à ce projet en mettant à disposition de l'association Le Trianon. Ce lieu est aussi mis à disposition de l'association pour ses autres activités : ateliers, lieu d'accueil parents-enfants, réunions.... représentant une occupation de la salle par l'association à 80% à titre gracieux.

**Syndicat d'eau potable Mare et Libron** : Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait désormais partie de ce syndicat depuis le 15 décembre 2016, devenu SIVOM le 13 septembre 2017, et qu'il en est le président. Les communes qui souhaitent transférer l'assainissement au SIVOM peuvent en formuler la demande.

**Maison de Services au Public** : Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce service. Les portes ouvertes ont eu lieu les 20 et 21 septembre. Un contact avec la poste va être pris pour organiser une présentation d'une tablette sénior avec le cercle de St Gervais et les établissements Les Treilles et La Roche.

**Anniversaire des Coamels** : Monsieur le Maire rend compte des 40 ans du groupe folklorique le 24 septembre. Il souligne le dynamisme de cette association qui porte les couleurs de Saint Gervais sur Mare à l'extérieur et jusqu'à l'étranger.

**Associations** : Monsieur CLEMENTE souhaiterait une salle pour les associations. Il demande si l'ancienne caserne des pompiers serait disponible, et ce pour y accueillir également l'association Saint Gervais sur Arts.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment a été mis à disposition du Comité des Fêtes de St Gervais qui a dû quitter son précédent local qui appartenait à l'Etat. Cependant, il serait favorable à ce que le conseil municipal réfléchisse à une mise à disposition plus large de ce local aux associations qui le souhaiteraient en cadrant son utilisation. Un projet financier de remise en état sera mis en réflexion.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs le sérieux du travail mené par le Comité des Fêtes de St Gervais qui a présenté son bilan lors de son assemblée générale du 22 septembre.

**Hameau de Mècle** : Monsieur BONNEL-LOUBET informe que deux épaves ont été enlevées dans le hameau.

**Divers** : Monsieur GUIBBERT demande des informations sur les dégâts de la barrière du giratoire près des Treilles. Monsieur DURAND informe de la venue de l'expert jeudi 28 septembre.

Monsieur le Maire déplore la vitesse excessive des poids lourds dans le village et souhaite une réflexion pour élargir la zone limitée à 30 km/h.

Clôture des débats à 21h45

**Liste des délibérations :**

- DCM 2017/64 : Travaux de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre: – Avenant n°2 au marché GROUPEMENT LE MARCORY (variante)
- DCM 2017/65 : Travaux assainissement – secteur Roche – Le Soulié
- DCM 2017/66 : Budget assainissement - télésurveillance des ouvrages d'assainissement
- DCM 2017/67 : Restauration du Monument aux morts

